

Procès-verbal du village de Pointe-Lebel

À une séance ordinaire, du CONSEIL DU VILLAGE DE POINTE-LEBEL, tenue le lundi 11 juin 2018 à 20h01 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Normand Morin,

Les conseillers :

Monsieur Jean-Claude Cassista
Madame Josée Levasseur
Monsieur Dany Lafontaine
Monsieur Bernard Paquet
Monsieur Jacques Ferland

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Allard, directrice générale, est également présente.

Est absent : Monsieur Jeannot Beaudin

RÉS : 2018-06-90 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour présenté par la directrice générale :

EN ajoutant en :

- a) Autorisation de paiement #2 de la facture de l'entrepreneur Roland Munger inc. - Prolongement du réseau d'aqueduc.
- b) Circulation de VTT – Parcs Langlois et Murray

EN reportant les points suivants :

- 6.1 Adoption des bordereaux de chèques #18-05 ainsi que la liste des transferts budgétaires
- 6.2 Représentant de la Municipalité au Réseau Biblio de la Côte-Nord

EN laissant les affaires nouvelles ouvertes.

MOT DU MAIRE

Monsieur Normand Morin, maire présente son mot pour le mois de juin 2018.

Les sujets suivants sont apportés :

- Dossier des Parcs Langlois et Murray ;
- Rencontre de l'UMQ à Sept-Iles, le 12 juin 2018 ;
- Résidences en imminence à Pointe-Paradis (1529 et 1531 Granier) ;

Procès-verbal du village de Pointe-Label

- Incendie au 980 Granier ;
- Travaux du pH à la station de pompage, presque terminés ;
- Dossier du 2^e puits, sujet à l'ordre du jour de la présente séance ;
- Travaux de toiture au 255 Granier, presque terminés.

**RÉS : 2018-06-91 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14
ET 30 MAI 2018**

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER les procès-verbaux du 14 et 30 mai 2018, tels que déposés par la directrice générale.

**RÉS : 2018-06-92 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DE MAI
2018**

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le bordereau de correspondance de mai 2018, soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**RÉS : 2018-06-93 ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

IL EST PROPOSÉ

Par la conseillère Madame Josée Levasseur et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale à engager les argents suivants :

| NOM | DESCRIPTION | SOUSSION | MONTANT |
|---------------------------------|--|-----------------|----------------|
| Sani Manic | Abat de poussière pour les rues des parcs Langlois et Murray | | 5 127,89 \$ |
| Fransi | Confection de 2 portes face à la cabane de joueurs de la patinoire | | *3 834,42 \$ |
| Matériaux Manic | Matériel pour cabane de joueurs – patinoire | 14238 | *4 950,02 \$ |
| Sonorisation Trans-Musical inc. | Système de son extérieur | 4836 | *3 404,81 \$ |
| Sonorisation Trans-Musical inc. | Caisson protecteur pour système de son | 5241 | **2 766,30 \$ |
| Distribution Sports Loisirs | Achat d'un filet protection pour le terrain de balle | 43146 | 3 227,93 \$ |

* PSPS : Projet MultiSport

** Solde résiduel Nouveaux Horizons 2014-2015 et fonds général

Procès-verbal du village de Pointe-Label

**RÉS : 2018-06-93 ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET
AUTORISATION DE PAIEMENT (suite)**

D'AUTORISER la directrice générale à faire le paiement pour les factures suivantes :

| NOM | DESCRIPTION | NUMÉRO FACTURE | MONTANT |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-----------------|
| École La Marée | Contribution pour inscription année scolaire 2018-2019 | | *75,00 \$ |
| Nadia Allard | Frais de déplacement de mai (rencontre MAMOT à Québec pour le dossier des parcs, 5 rencontres Péninsule et Baie-Comeau et repas | | 515,77 \$ |
| Boréal Entrepreneur Électricien inc. | Fournir et installer un démarreur progressif pour la pompe du puits (soft start) | 3008 | **5 736,56 \$ |
| Josée Gagnon | Frais de déplacement de mai (rencontres et activités) | | 101,66 \$ |
| H2O Innovation | Location de l'usine du 21 mai au 20 juin 2018 | 102380 | 6 467,34 \$ |
| Les Pétroles MB | Diesel | 42266 | 7 977,62 \$ |
| Mallette | Facturation progressive – fin d'année 2017 | 94274 | 9 198,00 \$ |
| Mallette | Dernière Facture – fin d'année 2017 | 95964 | 2 615,68 \$ |
| Annie Métivier | Frais déplacement congrès moins avance de 474,85 \$ | | 1,08 \$ |
| MRC de Manicouagan | Quote part | 82777 | 21 193,75 \$ |
| Roland Munger inc. | Réparation d'un puisard à l'intersection rue Lapierre – Granier) | 32735 | ***10 628,80 \$ |
| Erik St-Gelais | Repas lors d'une cause à la cour municipale | | 16,83 \$ |

* Dons et subvention des élus

** TECQ 2014-2018

***Carrières et Sablières

RÉS : 2018-06-94 CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL (CALM)

CONSIDÉRANT QUE du 3 au 5 octobre 2018, à Québec, se tiendra la 19^e conférence du loisir municipal ;

CONSIDÉRANT la programmation soumise concernant ladite conférence ;

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts a également été soumis.

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Bernard Paquet et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER madame Josée Gagnon, coordonnatrice en loisirs à assister à la 19^e conférence du loisir municipal qui se tiendra à Québec, du 3 au 5 octobre 2018.

D'AUTORISER la directrice générale à engager les argents nécessaires, pour un maximum de 1 600 \$, pour les frais d'inscription, frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement relatifs à cet événement.

RÉS : 2018-06-95 CONGRÈS 2018 DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE du 20 au 22 septembre 2018 se tiendra à Montréal le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis aux membres du conseil un estimé des coûts pour assister à ce congrès ;

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le maire, monsieur Normand Morin, ainsi que deux conseillers sont autorisés à assister audit congrès et que la directrice générale est autorisée à engager les argents nécessaires pour les frais d'hébergement, incluant les frais de stationnement, les frais de déplacement, les frais de subsistances ainsi que l'inscription dudit congrès.

RÉS : 2018-06-96 ENGAGEMENT DE MADAME MARIE-CHRISTINE TREMBLAY – COMMIS COMPTABLE ÉTUDIANTE

CONSIDÉRANT QU'une entrevue pour le poste de commis comptable étudiante a été tenue le 31 mai 2018.

RÉS : 2018-06-96 ENGAGEMENT DE MADAME MARIE-CHRISTINE TREMBLAY – COMMIS COMPTABLE ÉTUDIANTE (suite)

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de madame Marie-Christine Tremblay à titre de commis comptable étudiante pour une période dix (10) semaines et au taux horaire de 15,00 \$, plus les avantages sociaux.

RÉS : 2018-06-97 RENOUELEMENT DE CONTRAT DE CONCIERGERIE – 382 RUE GRANIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de renouveler le contrat de conciergerie du 382, rue Granier avec madame Norma Tremblay.

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Bernard Paquet et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le contrat de renouvellement de conciergerie pour le 382 Granier au montant de **10 265,43 \$**, incluant taxes applicables, et ce, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, avec possibilité de renouvellement pour 2019.

RÉS : 2018-06-98 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-20003 – 47, PARC MURRAY

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'une galerie, en cour avant, d'une largeur de 6 pi ce qui est interdit selon le Règlement de zonage 461-2015, article 11.5.13;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la présente dérogation mineure peut être qualifiée de mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol;

**RÉS : 2018-06-98 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
2018-20003 – 47, PARC MURRAY (suite)**

CONSIDÉRANT QU'en 2013 un permis, numéro 2013-151, a été émis pour permettre l'agrandissement de la propriété ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée par le propriétaire pour la construction de ladite galerie ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a tenu une rencontre, le 6 juin dernier, pour ce dossier et recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure 2018-20003 ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Normand Morin, cède la parole aux gens dans la salle, avant que le conseil se prononce sur ladite dérogation.

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018-20003 visant l'implantation d'une galerie, en cour avant, d'une largeur de 6 pi soit acceptée, tel que recommandée par le CCU.

**RÉS : 2018-06-99 MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA INC.
LNA HYDROGÉOLOGUE ENVIRONNEMENT
– 2^E PUIS À LA STATION DE POMPAGE**

CONSIDÉRANT QUE le seul puits alimentant actuellement le système de distribution d'eau potable de la municipalité de Pointe-Label a subi une perte de 68 % de sa capacité depuis sa construction ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation ont été recommandés pour corriger cette situation, mais que cela impliquerait la mise à l'arrêt du puits pour une durée estimée à cinq (5) jours ;

CONSIDÉRANT QUE le puits étant l'unique source d'alimentation en eau potable de la municipalité, des frais estimés préliminairement à 20 000 \$ devraient être encourus pour alimenter la municipalité à partir de camion-citerne durant ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite plutôt investir ces 20 000 \$ dans la construction d'un second ouvrage de captage qui lui permettra d'alimenter son système de distribution d'eau potable durant les travaux et qui à terme pourra être raccordé de façon permanente au système de distribution de façon à augmenter la sécurité globale de l'approvisionnement en eau;

CONSIDÉRANT QUE la firme Laforest Nova Aqua inc. a soumis un offre de service au montant de 24 446,44 \$, toutes taxes incluses et qui consisterait à :

- Phase 1, travaux préparatoires ;
- Phase 2, Supervision des travaux de forage exploratoire ;

**RÉS : 2018-06-99 MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA INC.
LNA HYDROGÉOLOGUE ENVIRONNEMENT
– 2^E PUIITS À LA STATION DE POMPAGE
(suite)**

- Phase 3, Supervision de la mise en place de la crépine ;
- Phase 4, Supervision d'un essai de pompage par paliers ;
- Phase 5, Supervision d'un essai 72 h ;
- Phase 6, rapport hydrogéologique et demande 31.75 LQE.

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de Laforest Nova Aqua inc., en date du 1^{er} juin 2018, au montant de 24 446,44 \$, toutes taxes incluses.

QUE le coût de cette offre de service soit financé par la TECQ 2014-2018.

**RÉS : 2018-06-100 AVIS DE CHANGEMENTS –
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC
DU 234 AU 199 DE LA RUE GRANIER**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de prolongation du réseau d'aqueduc du 234 au 199 Granier, des avis de changement sont recommandés, par la firme Groupe-conseil TDA, à savoir :

- Numéro 1 : Isolation de la conduite au point de raccordement : 869,22 \$
- Numéro 2 : Aménagement de l'entrée du lot 4 917 340 (198 Granier) : 661,33 \$
- Numéro 3 : Aménagement entrée civique no 204 Granier : 760,78 \$
- Numéro 4 : Perte de temps en raison de l'excavation d'un champ d'épuration du lot 4 917 341 (terre publique) : 1 657,06 \$
- Numéro 5 : Enrochement 100-200 ch. 0+140 et déversoir : 2 625,00
- Numéro 6 : Crédit déversoir enrobé : 0,00 \$
- Numéro 7 : Crédit gazon en plaque : - 2 044,19 \$
- Numéro 8 : Rallongement ponceau entrées privées numéros 210-212 Granier : 915,18 \$
- Numéro 9 : Réparation bris sur la purge ch. 0+010 : 275,00 \$

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte les recommandations du Groupe-conseil TDA des avis de changement numéros 1 à 9.

**RÉS : 2018-06-101 AUTORISATION DE PAIEMENT #2 DE LA
FACTURE DE L'ENTREPRENEUR ROLAND
MUNGER INC. – PROLONGEMENT DU
RÉSEAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur Maxime Leblanc de la firme Groupe-conseil TDA pour le paiement numéro 2 de la facture de l'entrepreneur Roland Munger inc. dans le cadre des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du 199 au 234 de la rue Granier au montant de 42 567,73 \$.

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Bernard Paquet et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel autorise le paiement du décompte progressif #2 pour la somme de 42 567,73 \$ à Roland Munger inc. et ce, tel que recommandé par la firme Groupe-conseil TDA en date du 31 mai 2018.

QUE le montant de ce paiement soit pris dans la TECQ 2014-2018.

**RÉS : 2018-06-102 CIRCULATION DE VTT – PARCS LANGLOIS
ET MURRAY**

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil se penche sur la possibilité d'autoriser la circulation des VTT dans les rues des parcs Langlois et Murray.

RÉS : 2018-06-103 FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Bernard Paquet et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

DE fermer les affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens dans la salle à poser leurs questions ou émettre leurs commentaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)

Il est surtout question :

- Demande de suivi pour les vidanges commerciales et agricoles ;
- Commentaires à l'effet que si des kiosques sont installés au giratoire, cela pourrait nuire aux agriculteurs de Pointe-Label ;
- Circulation des VTT dans les rues des parcs Langlois et Murray ;
- Commentaire à l'effet que l'on parle souvent du dossier des parcs et que l'on dirait que rien n'avance ;
- Demande d'explications sur l'achat des caissons pour le système de son acheté par le programme Nouveaux Horizons 2014-2015 ;
- Demande si la Municipalité a reçu des nouvelles, de Nouveaux Horizons, pour le projet de sentiers pédestre, déposé l'an dernier et demande également si la Municipalité a déposé, cette année un projet dans le même programme ;
- Demande si la Municipalité pourrait couper des arbres afin de dégager la pancarte à l'entrée du village afin que celle-ci soit plus visible ;
- Demande pour que la Municipalité s'engage à ne pas nuire aux agriculteurs de Pointe-Label advenant l'installation de kiosques au giratoire.

RÉS : 2018-06-104 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

IL EST PROPOSÉ

Par le conseiller Monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE séance soit et est levée à 21h20.

Normand Morin,
Maire

Nadia Allard,
Directrice générale